



---

Etaient présents : Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Excusés : Jean-Yves BONY, Jean-Marc DELBOS

Ordre du Jour

Préparation du conseil communautaire : élection et FPIC

Acquisition /Vente

Questions diverses

---

**1. Préparation du conseil communautaire**

Le Président rappelle la tenue prochaine d'un conseil communautaire dans le cadre du renouvellement du Président suite à sa démission.

Il précise également qu'il conviendra de faire voter la répartition du FPIC, il présente la répartition de droit commun.

	2018	2019	2020	2021
Communes	225 109 €	217 271 €	225 970 €	210 500 €
Communauté de Communes	100 816 €	99 750 €	105 453 €	131 037 €

**2. Acquisition / Vente**

**a. Vente maison d'artisan d'art d'Anglards de Salers (DEB 2021 073)**

Le Président présente aux membres du bureau la demande d'achat de la maison d'artisan d'art d'Anglards de Salers par ses actuels locataires.

Il précise que les services des domaines ont estimé le bien et qu'un accord a été trouvé avec Monsieur NOWOTNIAK et Madame BORKOWSKA.

→ Les membres du bureau approuvent, à l'unanimité, la vente de la maison au prix proposé.

#### **b. Acquisitions foncières Pont Bascule (DEB 2021 074)**

Le Président rappelle aux membres du bureau le projet d'aménagement d'un pont bascule. Dans ce cadre il convient de réaliser des acquisitions foncières auprès du Conseil Départemental pour 7521m<sup>2</sup>.

→ Les membres du bureau valident à l'unanimité l'acquisition du terrain du Conseil Départemental:

\* commune de St Chamant: parcelle ZM n°70 de 6217m<sup>2</sup> à 0.30€ le m<sup>2</sup> soit 1865.10€

\* commune de St Cernin: parcelle AI n°223 de 1304m<sup>2</sup> à 0.76€ le m<sup>2</sup> soit 991.04€

#### **3. Acte de sous-traitance OPAH1 (DEB 2021 076)**

Le Président rappelle aux élus que l'OPAH est en cours sur le territoire du Pays de Salers. Le cabinet OC'TEHA a en charge l'animation de l'opération.

Il précise que ce dernier souhaite faire sous-traiter une partie de sa mission au cabinet Adéquation Environnement. Il est nécessaire de passer un acte de sous-traitance.

→ Les membres du bureau entérinent à l'unanimité la proposition du Président concernant l'acte de sous-traitance.

#### **4. Modification-Règlement assainissement (DEB 2021 077)**

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes du Pays de Salers a pris la compétence assainissement à compter du 1er janvier 2018 et qu'elle a validé un règlement de service assainissement le 26 mars 2019.

Dans ce cadre, il précise que ledit règlement nécessite quelques mesures d'ajustement, dont il fait lecture. (règlement annexé à la délibération)

→ Les membres du bureau approuvent à l'unanimité, le règlement modifié